

RCS : MONTLUCON

Code greffe : 0303

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MONTLUCON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 00060

Numéro SIREN : 819 526 344

Nom ou dénomination : @STOP GUEPES & SERVICES

Ce dépôt a été enregistré le 12/01/2018 sous le numéro de dépôt 31

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE MONTLUCON

PALAIS DE JUSTICE
114 BLD DE COURTAIS
03100 MONTLUCON
www.infogreffe.fr - TEL : 04.70.05.05.40 -

RECEPISSE DE DEPOT

@STOP GUEPES & SERVICES

Lieu dit les Mats
03390 Saint-Bonnet-de-Four

V/REF :

N/REF : 2016 B 60 / 2018-B-31

Le greffier du tribunal de commerce de Montluçon certifie qu'il a reçu le 12/01/2018,

les documents comptables prévus aux articles L 232-21 et suivants du code de commerce, de l'exercice clos le 31/12/2016.

Concernant la société

@STOP GUEPES & SERVICES

Société par actions simplifiée

Lieu dit les Mats

03390 Saint-Bonnet-de-Four

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2018-B-31 le 12/01/2018

R.C.S. MONTLUCON 819 526 344 (2016 B 60)

Fait à MONTLUCON le 12/01/2018,

LE GREFFIER



STOP GUEPES

Siège social : Lieu dit les Mats 3390 ST BONNET DE FOUR
SARL au capital de 500 euros - Siret 81952634400018 - APE 8129A

PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE STATUANT SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2016

Le 27 juin 2017 à 17 heures, les associés de la société STOP GUEPES, société à responsabilité limitée au capital de 500 euros, se sont réunis au siège social Lieu dit les Mats 3390 ST BONNET DE FOUR en assemblée ordinaire sur la convocation faite conformément aux dispositions statutaires.

Étaient présents :

- Monsieur DUHAMEL ALEXANDRE à concurrence de (deux cent trente) actions
- Monsieur DUHAMEL FRANTZ à concurrence de 135 (cent trente cinq) actions
- Mademoiselle DUHAMEL LUCY à concurrence de 135 (cent trente cinq) actions

L'assemblée est présidée par M DUHAMEL ALEXANDRE, Président.

Le Président constate que les associés présents ou régulièrement représentés, possédant ensemble 500 parts sociales, représentent plus de la moitié des parts sociales et qu'en conséquence l'assemblée est habilitée à prendre toutes décisions ordinaires, conformément aux dispositions statutaires.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- les récépissés des lettres recommandées de convocation
- les pouvoirs des associés représentés par des mandataires
- le rapport de gestion
- l'inventaire
- les comptes annuels
- le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée

Le Président déclare que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur l'activité de la société et les comptes de l'exercice clos le 31/12/2016
- Examen, approbation des comptes et affectation des résultats
- Quitus à la gérance
- Questions diverses

STOP GUEPES

Siège social : Lieu dit les Mats 3390 ST BONNET DE FOUR
SARL au capital de 500 euros - Siret 81952634400018 - APE 8129A

RAPPORT DE GESTION DE LA GÉRANCE SUR LES OPÉRATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2016

Chers associés,

Le présent rapport de gestion a été établi pour vous informer avant l'assemblée générale ordinaire qui a pour but l'approbation des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2016.

Les convocations prescrites vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévues par la réglementation en vigueur, ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

1. SITUATION DE LA SOCIÉTÉ PENDANT L'EXERCICE ÉCOULÉ :

La monnaie de présentation des comptes est l'euro.

1.1 Activité de la société :

Les chiffres d'affaires des deux derniers exercices sont présentés ci-dessous. Par rapport à l'exercice précédent, le chiffre d'affaires a augmenté de 16 207 euros.

CHIFFRE D'AFFAIRES	Exercice clos le 31/12/2016	Exercice clos le 31/03/2016
	16 207	
VARIATION 2016 / 2016		

1.2 Présentation des états financiers :

Le compte de résultat simplifié de l'exercice écoulé, comparé à celui de l'exercice précédent, se présente comme suit :

	Exercice clos le 31/12/2016	Exercice clos le 31/03/2016	Variation euros	Variation %
Produits d'exploitation	16 207		16 207	
Charges d'exploitation	16 151		16 151	
Résultat d'exploitation	56		56	
Résultat financier				
Résultat exceptionnel				
Impôt sur les bénéfices				
Participation des salariés				
Résultat net	56		56	

Au cours de l'exercice, la société a réalisé des investissements qui se répartissent comme suit :

- Immobilisations incorporelles : euros
- Immobilisations corporelles : 3 000 euros
- Immobilisations financières : euros

Le niveau des investissements réalisés en 2016 est de 3 000 euros et la dotation aux amortissements s'élève à 2 250 euros.

1.3 Capitaux propres :

La situation des capitaux propres (avant répartition), comparée à celle à la fin de l'exercice précédent, se présente de la façon suivante :

	31/12/2016	31/03/2016	Variation
Capitaux propres (avant répartition)	556		556
Capital social	500		500
Capitaux propres / Capital social	1,11		1,11

Puis, lecture est donnée du rapport du gérant. La discussion est ouverte. Diverses observations sont présentées. Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

Première résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion approuve le rapport de gestion, ainsi que l'inventaire et les comptes de l'exercice 2016 tels qu'ils ont été présentés par la gérance et qui font apparaître, pour ledit exercice, un résultat bénéficiaire de 56,06 euros.

L'assemblée approuve les opérations traduites par ces comptes et accomplies par la gérance au cours de l'exercice écoulé.

Elle approuve également le montant global des dépenses et charges non déductibles des bénéfices assujettis à l'impôt sur les sociétés s'élevant à 0,00 euros et l'impôt sur les bénéfices des sociétés de 0,00 euros.

En conséquence l'assemblée générale donne quitus entier à la gérance de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Seconde résolution

Les comptes présentés font ressortir un montant total à disposition de l'assemblée de 56,06 euros qui se compose des éléments suivants :

Bénéfice de l'exercice clos le 31/12/2016	56,06
Report à nouveau	
Réserves distribuables	
Total	56,06

L'assemblée générale, sur la proposition de la gérance, décide l'affectation suivante :

Distribution de dividendes	
Réserve	
Report à nouveau	56,06
Total	56,06

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

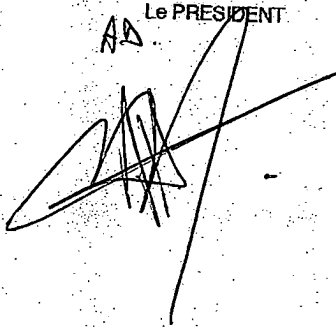
L'assemblée générale, statuant à titre ordinaire, confère au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures.

De tout ce qui précède il a été dressé le présent procès verbal qui a été signé par la gérance et visé par plusieurs des associés présents à l'assemblée.

Le PRÉSIDENT

AA


Les associés

LA


EA


1.4 Modifications apportées au mode de présentation des comptes annuels ou aux méthodes d'évaluation suivies les années précédentes :

Nous vous précisons que les états financiers qui vous sont présentés ne comportent aucune modification par rapport à ceux de l'exercice précédent, que ce soit au niveau de la présentation des comptes ou au niveau des méthodes d'évaluation.

1.5 Activité des filiales et des sociétés contrôlées :

Néant.

1.6 Prises de participations ou prises de contrôle :

Au cours de l'exercice, nous vous informons n'avoir pris aucune participation dans une société quelle qu'elle soit.

1.7 Participations croisées :

Néant.

1.8 Cession de participations :

Néant.

1.9 Charges non déductibles visées à l'article 39-4 du code général des impôts :

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du code général des impôts, nous vous précisons que le montant global des charges non fiscalement déductibles visées à l'article 39-4 du code général des impôts, s'est élevé à 0 euros.

II. AFFECTATION DES RÉSULTATS - DIVIDENDES VERSÉS AU TITRE DES TROIS EXERCICES PRÉCÉDENTS ET AVOIR FISCAL CORRESPONDANT :

Ainsi que vous pouvez le constater, déduction faite de toutes les charges et de tous impôts et amortissements, les comptes qui vous sont présentés font ressortir un montant à disposition de l'assemblée de 5 606,00 euros qui se compose des éléments suivants :

Bénéfice de l'exercice clos le 31/12/2016	56,06
Report à nouveau	
Réserves distribuables	
Total	5 606,00

Nous vous proposons l'affectation suivante :

Distribution de dividendes	
Réserve	
Report à nouveau	56,06
Total	56,06

Conformément à la loi, il est rappelé que les distributions faites au titre des trois derniers exercices ont été les suivantes :

Exercice	Dividende distribué	Part éligible à l'abattement
2015		
2014		
2013		

Le taux d'abattement est de 40 % pour les distributions réalisées à partir du 1^{er} janvier 2006.

III. ACTIVITÉS EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT :

Notre société n'a pas comptabilisé de frais de cette nature au cours de l'exercice. Elle n'a pas engagé de programme de recherche.

IV. ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE :

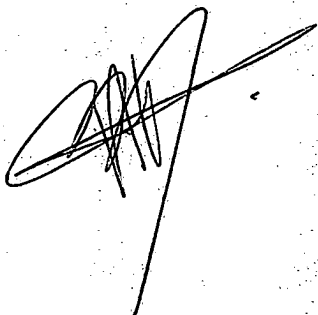
Néant.

V. APPROBATION DES COMPTES, QUITUS :

Au cours de l'assemblée, vous aurez à approuver les comptes, à affecter le résultat et à donner quitus de sa gestion à votre gérant.

Nous espérons que les propositions qui précèdent recevront votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont soumises.

Le PRÉSIDENT





IMPOT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le 01012016 et clos le 31122016

Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe

Régime simplifié d'imposition

Si PME innovantes, cocher la case ci-contre

Régime réel normal

Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case

Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258-SD (art. 223-1-1 quinquièmes C), cocher la case

Si entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt (art. 223-1-2 quinquièmes C), cocher la case

Si autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration désignée pour le dépôt, indiquer le nom et la localisation (adresse et pays)

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :

Adresse du siège social :

STOP GUEPES
Lieu dit les Mats
03390 ST BONNET DE FOUR

SIRET 81952634400018

Adresse du principal établissement :

Lieu dit les Mats
03390 ST BONNET DE FOUR

Ancienne adresse en cas de changement :

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

B ACTIVITE

SIRET

Activités exercées DESINSECTISATION

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal

Bénéfice imposable à 33 1/3%

0

Bénéfice imposable à 15% et/ou 28% *

56

Déficit

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15%

Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15%

PV à long terme imposables à 19%

Autres PV imposables à 19%

PV à long terme imposables à 0%

PV exonérées (art. 238 quinquièmes)

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle, art.44 sexies

Jeunes entreprises innovantes

Zone franche urbaine

Pôle de compétitivité

Entreprise nouvelle, art.44 septies

Zone franche d'activité, art.44 quaterdecies

Autres dispositifs

Zone de restructuration de la défense, art.44 terdecies

Société d'investissement immobilier côtée

Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)

Plus-values exonérées relevant du taux de 15%

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :

dans le secteur productif, art.244 quater W

dans le secteur du logement social, art.244, quater X

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065 par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :

Nom et adresse du conseil :

EURL CORINNE HAMON
4 RUE DE LA CARRIERE
95270 CHAUMONTEL

Tél:

Tél: 0695470230

Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :

N° d'agrément du CGA

Identité du déclarant :

Date: 01052017

Lieu: ST BONNET DE FOUR

Qualité et nom du signataire:

Signature:

M DUHAMEL ALEXANDRE, PRESIDENT

Tél:

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2017 et ayant cessé en 2017, préciser le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et la ventilation éventuelle entre les deux taux en annexe libre de la liasse fiscale (cf. les précisions portées sur la notice du formulaire n°2065-SD, à la rubrique "NOUVEAU TAUX").

Copies certifiées conformes.

F REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES				
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montants des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées				c
				d
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾				e
				f
				g
				h
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾				i
Montants des revenus répartis ⁽⁵⁾				j
G REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (voir cadre ci-dessous)				Total (a à h)

[illegible]

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

TAUX RÉDUIT D'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
Détermination des bénéfices soumis au taux réduit
(CGI art. 219-I-b ; ann. III, art. 46 quater-0 ZZ bis A)

IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ

Désignation de la société et adresse du principal établissement		Adresse du siège social (si différente de l'adresse ci-contre)
STOP GUEPES Lieu dit les Mats 03390 ST BONNET DE FOUR		
N° SIRET du principal établissement	Code APE	
81952634400018	8129A	

I. RÉSULTATS DE L'EXERCICE

A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun

a	Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs (tableau 2058 A, ligne XI ou tableau 2033 B, ligne 352)	56
b	Dont plus-value nette à court terme (tableau 2059 A, total colonne 11 ou tableau 2033 C, ligne 596)	
c	Déficits ou amortissements réputés différés imputés au titre de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XL ou tableau 2033 B, ligne 360)	
B. Résultats relevant du régime des plus-values à long terme		
d	Plus-value nette à long terme de l'exercice (pour les entreprises soumises au régime réel normal, tableau 2058 A, ligne WV)	
e	Dont résultat net de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au I de l'article 39 terdecies du CGI (tableau 2059 A, ligne 17 ou tableau 2033 C, ligne 591)	
f	Dont moins-values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice (pour les entreprises soumises au régime réel normal, tableau 2058 A, ligne WW et XB)	

II. BÉNÉFICES SOUMIS AU TAUX RÉDUIT

g	Montant maximum éligible au taux réduit : $38\,120 \times \text{durée de l'exercice (en mois)} / 12$	28 590
h	Dont plus-value nette à court terme imposable (1)	
i	Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus-value nette à court terme de l'exercice	56
j	Dont résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au I de l'article 39 terdecies du CGI (2)	
k	Dont plus-value nette à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au I de l'article 39 terdecies du CGI	
Total lignes h à k		56

III. BÉNÉFICES SOUMIS AU TAUX NORMAL

Total des lignes (a-c-h-i) à reporter cadre C-1 de l'imprimé n° 2065	0
--	---

IV. PLUS-VALUE NETTE À LONG TERME SOUMISE AU TAUX DE 19 %

Total des lignes (d-j-k), report du cadre C-2 de l'imprimé n° 2065	
--	--

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

- (1) La plus-value nette à court terme peut être soumise au taux réduit par priorité sur les autres éléments concourant à la détermination du résultat imposable dans les conditions de droit commun.
(2) Le résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets peut être soumis au taux réduit par priorité sur les autres éléments concourant à la détermination de la plus-value nette à long terme de l'exercice.

TAUX RÉDUIT D'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
Répartition du capital
(CGI art. 219-I-b ; ann. III, art. 46 quater-0 ZZ bis A)

Néant ☒

Néant ☒ IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ	
Désignation de la société et adresse du principal établissement	
STOP GUEPES Lieu dit les Mats 03390 ST BONNET DE FOUR	
Adresse du siège social (si différente de l'adresse ci-contre)	
N° SIRET du principal établissement	Code APE
81952634400018	8129A

Désignation de la société et adresse du principal établissement	
STOP GUEPES Lieu dit les Mats 03390 ST BONNET DE FOUR	
N° SIRET du principal établissement	C.S. APE

Adresse du siège social (si différente de l'adresse ci-contre)	

N° SIRET du principal établissement
81952634400018

[illegible][illegible]

II. PARTICIPATIONS DETENUES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PAR DES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT, SOCIÉTÉS DE CAPITAL-RISQUE, SOCIÉTÉS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL, OU SOCIÉTÉS FINANCIÈRES D'INNOVATION

[illegible]

III. MODIFICATIONS INTERVENUES DANS LA COMPOSITION DU CAPITAL AU COURS DE L'EXERCICE		
Nature de	Nom et adresse de	

Nature de l'opération (1)	Nom et adresse de l'acheteur/souscripteur	Nom et adresse du vendeur	% de participation concerné par l'opération

(1) Cession, souscription de capital, annulation - rachat

(1) Cession, souscription de capital, annulation, rachat.

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

1

BILAN SIMPLIFIÉ

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

DGFIP N° 2033-A 2017

Désignation de l'entreprise **STOP GUEPES**Adresse de l'entreprise **Lieu dit les Mats 03390 ST BONNET DE FOUR**Néant * ☐

SIRET

8 1 9 5 2 6 3 4 4 0 0 0 1 8

Durée de l'exercice en nombre de mois*

9

Durée de l'exercice précédent*

0

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 1 6 Net 3		Exercice N-1 clos le Net 4	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles { Fonds commercial* Autres*	010		012					
		014		016					
	Immobilisations corporelles*	028	3 000	030	2 250	750			
	Immobilisations financières* (1)	040		042					
Total I (5)		044	3 000	048	2 250	750			
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050		052				
		Marchandises*	060		062				
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066				
	Créances (2)	{ Clients et comptes rattachés* Autres* (3)	068	642	070		642		
			072	2 157	074		2 157		
	Valeurs mobilières de placement		080		082				
	Disponibilités		084	4 222	086		4 222		
	Charges constatées d'avance*		092		094				
	Total II		096	7 021	098		7 021		
	Total général (I + II)		110	10 021	112	2 250	7 771		
PASSIF						Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*		120		500				
	Écarts de réévaluation		124						
	Réserve légale		126						
	Réserves réglementées*		130						
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* 131)		132						
	Report à nouveau		134						
	Résultat de l'exercice		136		56				
	Provisions réglementées		140						
Total I		142		556					
Provisions pour risques et charges		Total II		154					
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164						
	Fournisseurs et comptes rattachés*		166		840				
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : ... 169)		172	3 134	6 375				
	Produits constatés d'avance		174						
Total III		176		7 215					
Total général (I + II + III)		180		7 771					
RENVOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	3 000	
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B 2017

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise **STOP GUEPES**

Néant * ☐

A — RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR

018

Exercice N clos le
3 1 1 2 2 0 1 6

Exercice N-1 clos le

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		209		210		
	Production vendue { biens dont export et livraisons intracommunautaires services* }		215		214		
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		217		218	16 207	
	Production immobilisée*				222		
	Subventions d'exploitation reçues				224		
	Autres produits				226		
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				230		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				232	16 207	
	Variation de stock (marchandises)*				234	1 083	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				236		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*				238	751	
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : — mobilier : — immobilier :)				240		
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE*)		243		242	12 068	
	Rémunérations du personnel*				244		
	Charges sociales				250		
	Dotations aux amortissements*				252		
	Dotations aux provisions				254	2 250	
	Autres charges : dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger* ; dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		259		256		
			260		262		
	Total des charges d'exploitation (II)				264	16 151	

I — RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)

PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)				270	56	
	Produits exceptionnels (IV)				280		
	Charges financières (V)				290		
	Charges exceptionnelles (VI) : dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) ; dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		347		294		
			348		300		
	Impôts sur les bénéfices* (VII)				306		
	2 — BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) — Charges (II+V+VI+VII)				310	56	

B — RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2

Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*				312	56	314
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				316		
	Provisions non déductibles*				318		
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)				322		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés		247		324		
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option				330		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				251		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998		
Dédutions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999		
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986		ZFU-TE (44. octies et octies A)	987		997
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		JEI (44. sexies A)	989		342
	ZRD (44. quinquies)	127		ZRR (44. quinquies)	138		
	ZRA (44. quinquies)	345		Investissements outre-mer	344		
				Dédution exceptionnelle (art. 39 decies)	655		
							350
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS						

Bénéfice col. 1
Déficit col. 2

Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière* (Entreprises I.S. seulement)				352	56	354
	Déficits antérieurs reportables : *				356		
	dont imputés sur le résultat :						360
	RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS						
	Bénéfice col. 1				370	56	372
	Déficit col. 2						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télétransmises.

③

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C 2017

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : STOP GUEPES

Néant * ☐

I		IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
		ACTIF IMMOBILISÉ									Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406			
	Autres	410		412		414		416			
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426			
	Constructions	430		432		434		436			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446			
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456			
	Matériel de transport	460		462	3 000	464		466	3 000		
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476			
	Immobilisations financières	480		482		484		486			
TOTAL		490		492	3 000	494		496	3 000		
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
		Immobilisations incorporelles		500		502		504		506	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546			
	Matériel de transport	550		552	2 250	554		556	2 250		
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566			
TOTAL		570		572	2 250	574		576	2 250		
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values						
	Court terme *				Long terme						
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	19 % (6)	15 % ou 16 % (7)	0 % (8)			
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589			
Plus-values taxables à 19 % (1)		579	Régularisations		590	583	594	595			
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies).							591				
TOTAL					596	585	597	599			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis IA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télétransmises.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

DGFIP N° 2033-D 2017

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : STOP GUEPES

Néant * ☐

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées*	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982
Déficits imputés	983
Déficits reportables	984
Déficits de l'exercice	860
Total des déficits restant à reporter	870

III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996

IV DISTRIBUTIONS SOUMISES À L'ARTICLE 235 TER ZCA

Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice	129
--	-----

V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)

800	☐
-----	--------------------------

VI DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *	380	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	3 242
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	2 157
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télétransmises.

5

CONTRIBUTION ECONOMIQUE TERRITORIALE :
DETERMINATION DE LA VALEUR AJOUTEE ET EFFECTIFS

DGFIP N° 2033-E 2017

Exercice ouvert le : 01012016

et clos le : 31122016

Durée en nombre de mois 9

Néant * ☒**I - Production de l'entreprise**

Ventes de marchandises		
Production vendue - Biens	108	
Production vendue - Services	109	
Production stockée	141	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	111	
Subventions d'exploitation reçues	143	
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	113	
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	115	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	116	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	118	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	119	
	153	
TOTAL 1	144	

II - Consommation de biens et services en provenance de tiers

Achats de marchandises (droits de douane compris)	121	
Variation de stocks (marchandises)	122	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douanes compris)	123	
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	124	
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	145	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	125	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	146	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	128	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	148	
Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.	150	
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	133	
	135	
TOTAL 2	152	

III - Valeur ajoutée produite

Calcul de la valeur ajoutée	TOTAL 1 - TOTAL 2	137	
-----------------------------	--------------------------	-----	--

IV - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires 1329-AC-SD et 1329-DEF)	117	
--	-----	--

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), compléter le cadre ci-dessous et la case 17, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.

MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE	020		
Chiffre d'affaires de référence CVAE		022	
Période de référence	024		
Date de cessation		160	
		186	

V - Cotisation Foncière des Entreprises : qualification des effectifs

Effectifs moyens du personnel * :	376	
dont apprentis	657	
dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 146, 148 et 133 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 128.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD.

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télétransmises.

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F 2017

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1)

Néant * ☒

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 1 6

N° SIRET

8 1 9 5 2 6 3 4 4 0 0 0 1 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

STOP GUEPES

ADRESSE (voie)

Lieu dit les Mats

CODE POSTAL

03390

VILLE

ST BONNET DE FOUR

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES
PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE

901

0

NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS
CORRESPONDANTES

902

0

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES
PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE

903

0

NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS
CORRESPONDANTES

904

0

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G 2017

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant *



EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 1 6

N° SIRET

8 1 9 5 2 6 3 4 0 0 0 1 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

STOP GUEPES

ADRESSE (voie)

Lieu dit les Mats

CODE POSTAL

03390

VILLE

ST BONNET DE FOUR

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

905

0

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télétransmises.

Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune	
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune	
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune	
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune	
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune	
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune	
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune	
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune	

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT.

Désignation de l'entreprise **STOP GUEPES**

Adresse **Lieu dit les Mats 03390 ST BONNET DE FOUR**

du **01012016**

au **31122016**

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice 1

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ		ADRESSE COMPLÈTE
1		
2		
3		
4		
5		
6		
7		
8		
9		
10		

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)

Montant des rémunérations de toute nature (v. notice 2)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice 3)	Valeur des avantages en nature (v. notice 4)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice 5)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4	Frais de voyages et de déplacements (v. notice 6)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
1	2	3	4	5	6	aux véhicules et autres biens (v. notice 7)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice 8)	9
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
**								

**** TOTAUX**

B - AUTRES FRAIS

Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 65 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	10
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	
Total	

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice 1) :

Total des dépenses		Bénéfices imposables 9	
- de l'exercice 2016 (total col. 9 + total col. 10) 10		- de l'exercice 2016 10	
- de l'exercice précédent 10		- de l'exercice précédent 10	
Nom et qualité du signataire		À ST BONNET DE FOUR	
M DUHAMEL ALEXANDRE, PRESIDENT		le 01052017	
		Signature,	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télétransmises.

RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔTS

2069-RCI

Si PME au sens communautaire, cochez la case ☐

Si société bénéficiant du régime fiscal des groupes de sociétés, cochez la case ☐

puis complétez ci-dessous :

Société membre pour laquelle le formulaire est déposé :

Nom :

SIREN :

Société mère :

Nom :

SIREN :

I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔTS DISPENSÉS DE DÉCLARATION SPÉCIALE

Crédit d'impôt (1)	Montant	(1) Dans la colonne "Crédit d'impôt" vous devez saisir un code à 3 lettres parmi :
		CIC Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi
		APR Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage
		AUD Crédit d'impôt pour dépenses de productions déléguées d'œuvres cinématographiques et audiovisuelles
		CAI Crédit d'impôt en faveur de l'intéressement
		CCI Crédit d'impôt cinéma international
		CSV Crédit d'impôt spectacle vivant
		FOR Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise
		MAI Crédit d'impôt en faveur des maîtres restaurateurs
		MEC Réduction d'impôt au titre du mécénat
		RAC Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés
		VEL Réduction d'impôt pour mise à disposition d'un flotte de vélos
		AUT Autres crédits d'impôts

CRÉDIT D'IMPÔT POUR LA COMPÉTITIVITÉ ET L'EMPLOI

Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt hors DOM	1
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt dans les DOM	2
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés cotisant à une caisse de congés hors DOM	3
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés cotisant à une caisse de congés dans les DOM	4
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	5
Montant du CICE préfinancé	
Montant du crédit d'impôt relatif aux rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM	
En présence de CICE, dans la colonne "Crédit d'impôt (1)" vous devez saisir "CIC", puis dans la colonne "Montant" vous devez saisir : (ligne 1 x 6 %) + (ligne 2 x 9 %) + (((ligne 3 x 6 %) + (ligne 4 x 9 %)) x 10,90) + ligne 5	

RÉDUCTION D'IMPÔT EN FAVEUR DU MÉCÉNAT

Montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE	
---	--

II - CRÉDITS D'IMPÔTS AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE

Crédit d'impôt (2)	Montant	(2) Dans la colonne "Crédit d'impôt" vous devez saisir un code à 3 lettres parmi :
		ART Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art
		BIO Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique
		CIN Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres cinématographiques ou audiovisuelles
		CIO Crédit d'impôt pour investissement outre-mer dans le secteur productif
		CIR Crédit d'impôt en faveur de la recherche
		CJV Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo
		COL Crédit d'impôt pour investissement outre-mer dans le secteur du logement social
		COR Crédit d'impôt pour investissement en Corse
		CPE Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique
		EXP Crédit d'impôt pour les dépenses de prospection commerciale
		FAM Crédit d'impôt famille
		PHO Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres phonographiques
		PTZ Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé
		PTZ Crédit d'impôt en faveur de la première accession à la propriété
		PVM Crédits d'impôts afférents aux valeurs mobilières
		RTA Crédit d'impôt pour remplacement temporaire de l'exploitant agricole
		AUT Autres crédits d'impôts

Si vous avez saisi AUT, précisez le crédit d'impôt :

Si vous avez saisi CIR, précisez le montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM :

III - CAS PARTICULIERS

CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N		
Crédit d'impôt (3)	Montant	
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois		
Crédit d'impôt (3)	Montant	

(3) Dans la colonne "Crédit d'impôt" vous devez saisir un code à 3 lettres parmi :

- CIC Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi
- APR Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage
- ART Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art
- BIO Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique
- CIR Crédit d'impôt en faveur de la recherche
- CPE Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique
- FOR Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise
- MAI Crédit d'impôt en faveur des maîtres restaurateurs
- PTZ Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé
- PTZ Crédit d'impôt en faveur de la première accession à la propriété

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télétransmises.